

## Présentation générale

### La crise économique entraîne une hausse du chômage

Le retournement de l'activité, qui intervient en France au 2<sup>e</sup> trimestre 2008, se traduit rapidement par une dégradation du marché du travail. Le dynamisme de l'emploi, qui s'est maintenu jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2008, cède la place à un retournement brutal au 2<sup>e</sup> trimestre, essentiellement *via* l'intérim. Au total, plus de 100 000 emplois sont supprimés en 2008, en premier lieu dans les secteurs marchands, beaucoup plus sensibles que les autres à la conjoncture. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009, le recul du marché du travail s'amplifie avec plus de 270 000 destructions d'emploi. Les perspectives à court terme sont médiocres, l'ajustement à la baisse de l'emploi sur l'activité n'étant pas achevé.

Corollaire de cette dégradation, le taux de chômage passe de 7,1 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2008 à 9,1 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2009 en France métropolitaine, après deux années de baisse régulière en 2006 et 2007. Le nombre de chômeurs augmente donc de presque 30 % en un an et demi. Par ailleurs, de nombreuses personnes se retrouvent au chômage partiel. En réaction à la crise économique, et afin de limiter le nombre de licenciements économiques, les modalités d'autorisations du chômage partiel sont assouplies fin 2008. Le recours à ce dispositif s'amplifie début 2009 et 320 000 personnes sont dans une situation de chômage partiel ou technique au 2<sup>e</sup> trimestre 2009, soit un niveau équivalent à ce qui était observé en 1993. Cette hausse est principalement due à l'industrie qui devient en 2009 le plus important secteur recourant au chômage partiel, alors qu'il s'agissait des services entre 2003 et 2007.

Cette dégradation de l'emploi a des conséquences sur les revenus et niveaux de vie des personnes qui perdent leur emploi ou qui n'en trouvent pas en raison de la crise économique. Mais la dégradation de l'activité pèse aussi sur les évolutions salariales des personnes en emploi. En effet, la partie variable des revenus, qui représente de l'ordre de 10 % de la rémunération globale des salariés, a tendance à baisser dans les entreprises en difficulté, comme le suggère la chute du salaire moyen par tête en début d'année 2009. De plus, la hausse du chômage crée un climat défavorable aux salariés lors des négociations salariales ; toutefois, ce deuxième canal de transmission de la crise aux salaires est difficile à percevoir pour l'instant, notamment car la forte inflation de 2008 soutient à l'inverse les hausses de salaires négociées.

Les variations de prix jouent aussi un rôle prépondérant dans l'évolution du pouvoir d'achat en 2008 et 2009. Le pouvoir d'achat moyen ramené au niveau individuel stagne en 2008, essentiellement en raison d'une forte inflation en début d'année, mais aussi d'un ralentissement des revenus d'activité. Début 2009 à l'inverse, il augmente grâce à un fort recul de l'inflation, et malgré un net ralentissement des revenus.

### L'ensemble des conséquences sociales de la crise économique apparaîtra dans la durée

Sur le marché du travail, il faudra attendre le redémarrage de l'emploi pour que le taux de chômage cesse d'augmenter. Cependant, les systèmes d'assurance chômage et de protection sociale peuvent, au moins pendant un certain temps, jouer le rôle d'amortisseur pour de nombreuses personnes confrontées à une perte de revenu. Le plan de relance soutient éga-

lement le revenu des ménages modestes au 2<sup>e</sup> trimestre 2009, avec le versement de la prime de solidarité active de 200 euros. Il faudra néanmoins un certain temps au système statistique pour appréhender l'ensemble des conséquences sociales de la crise économique et pour les mesurer avec les enquêtes structurelles. En revanche, on dispose d'indications partielles grâce à la mise en place début 2009 d'un questionnaire spécifique dans l'enquête de conjoncture auprès des ménages portant sur le budget, les retards de paiement et les restrictions en matière de consommation des personnes. D'après les premières indications, le nombre de personnes ayant des découverts bancaires très fréquents ou ayant du mal à boucler leur budget augmente entre le début et le 3<sup>e</sup> trimestre de l'année 2009. Les autres items de « privations » qui mesurent les conditions de vie des ménages suivent des évolutions moins nettes.

\*  
\*                      \*

## Le nombre de naissances continue de progresser en 2008

En 2008 comme au cours des années précédentes, la croissance de la population tient essentiellement à l'accroissement naturel. Ainsi, le nombre de naissances progresse régulièrement depuis six ou sept ans. Le nombre de femmes d'âge fécond diminue en France régulièrement depuis quinze ans, mais la fécondité est en hausse, notamment chez les femmes de plus de 30 ans. La crise économique actuelle affectera-t-elle le nombre de naissances ? Des études ont montré que la fécondité diminue pendant une période de récession, avec un décalage d'un à deux ans par rapport à l'évolution économique. Les couples repousseraient leurs projets de fécondité à un avenir plus faste. Mais cette baisse serait temporaire et souvent suivie d'une croissance de la fécondité.

## Le risque de pauvreté monétaire dépend de la situation d'activité et de la situation familiale

Les personnes sont plus ou moins vulnérables face à la crise. Cette édition de *France, portrait social* rappelle que l'exposition à la pauvreté monétaire dépend de la situation d'activité des personnes et de leur configuration familiale. En 2007, le taux de pauvreté monétaire est de 13,4 %, soit 8 millions de personnes. 9,9 % des personnes actives ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté alors que 15,3 % des inactifs sont dans cette situation. Parmi les actifs, le risque d'être pauvre est 4,7 fois moins élevé pour les personnes en emploi que pour les chômeurs. Avec un taux de pauvreté de 36,4 %, les chômeurs sont les plus touchés par la pauvreté monétaire. Toutefois, occuper un emploi ne met pas à l'abri de la pauvreté : 1,9 million de personnes en emploi vivent en 2007 en dessous du seuil de pauvreté. L'exposition à la pauvreté dépend aussi de la configuration familiale. Les familles monoparentales, le plus souvent constituées d'une mère et de ses enfants, sont ainsi les plus touchées par la pauvreté : plus de 1,6 million de personnes vivant dans ces familles sont pauvres en 2007, soit plus de 30 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale.

## Les prestations monétaires contribuent plus à réduire les inégalités de niveaux de vie que les prélèvements

Cet ouvrage vise à décrire avec précision et en adoptant l'approche la plus large possible les situations des personnes, tant dans la dimension monétaire que dans celle des conditions de vie. Il s'agit de décrypter une réalité sociale souvent complexe. Deux chapitres sont ainsi consacrés à la redistribution des richesses. Le premier décrit la redistribution opérée par les

prestations monétaires et les impôts directs. Il concerne l'année 2008, dernière année avant l'arrivée du revenu de solidarité active. Chaque prestation prise isolément, ou chaque impôt, a un ou des rôles souvent bien définis. L'ensemble formé par ces impôts et prestations constitue une masse importante de revenus prélevés d'une part et versés d'autre part aux ménages, et modifie substantiellement la distribution des revenus au sein de la population. Le niveau de vie moyen avant redistribution du dernier quintile (les 20 % de personnes les plus riches) est 7,5 fois plus élevé que celui du 1<sup>er</sup> quintile (les 20 % les plus modestes). Après transferts, ce même rapport est de 4,1. Les prélèvements et prestations ne contribuent cependant pas tous à même hauteur à la réduction des inégalités de niveau de vie. Cela dépend de leur poids dans le revenu et de leur degré de ciblage (sur les bas niveaux de vie pour les prestations et sur les hauts pour les prélèvements). Ainsi, sur le champ des transferts étudiés, les prestations monétaires contribuent davantage à la réduction des inégalités (63 %) que l'ensemble des prélèvements (37 %).

Mais les prestations et impôts n'ont pas seulement vocation à redistribuer des revenus des plus aisés vers les plus modestes. Ils redistribuent également des revenus entre personnes de niveaux de vie identiques avant redistribution, généralement pour compenser certaines charges financières auxquelles les ménages doivent faire face. Cette charge peut être liée par exemple à la présence d'un enfant, à des besoins spécifiques liés à l'âge ou à l'existence d'un handicap. Si la redistribution était purement « verticale », c'est-à-dire uniquement fonction du niveau de vie, toutes les personnes ayant un niveau de vie identique avant redistribution devraient avoir un niveau de vie identique après. Ce n'est pas le cas. Si l'on scinde la population en groupes ayant des niveaux de vie avant redistribution identiques, on observe qu'il existe dans à peu près tous ces groupes 4 000 euros d'écart de niveau de vie annuel entre ceux qui ont les transferts nets les plus faibles et ceux qui ont les transferts nets les plus élevés.

## Le rSa, un objectif redistributif et incitatif

Le revenu de solidarité active (rSa) entre en vigueur en juin 2009. Vingt et trente ans après leur création, le rSa vient remplacer deux minima sociaux, le revenu minimum d'insertion et l'allocation de parent isolé, et instaure le principe d'un cumul permanent entre des revenus d'activité faibles et un minimum social. Le rSa a, comme la prime pour l'emploi, pour objet de compléter les revenus d'activité. Il s'inscrit en partie dans le prolongement de la tendance dessinée par les réformes successives de la prime pour l'emploi, réformes qui ont suivi deux directions : une augmentation significative des montants de prime versés et un soutien accru aux personnes travaillant à temps partiel ou sur une partie de l'année seulement. Par rapport à la prime pour l'emploi, le revenu de solidarité active va plus loin dans le soutien qu'il apporte aux travailleurs à temps partiel ou n'ayant pas travaillé toute l'année. Il rompt en outre avec la logique principalement individuelle de la prime pour l'emploi par sa dimension « familialisée ». Pour les personnes en emploi, l'association de la prime pour l'emploi et du revenu de solidarité active forme ainsi un nouveau système de complément aux bas revenus d'activité davantage tourné vers les travailleurs pauvres.

\*

\*

\*

Au-delà des conséquences conjoncturelles de la crise sur les conditions de vie et les revenus des personnes, *France, portrait social* approfondit également des aspects plus structurels. Un dossier sur les métiers et les parcours professionnels des hommes et des femmes se penche ainsi sur les trajectoires professionnelles (mobilités internes *versus* externes, verticales *versus* horizontales). Un autre dossier porte sur les évolutions des salaires des seniors du secteur privé et semi-public. Un éclairage sur les évolutions des très hauts salaires (les 1 % de salariés les mieux payés) sur les dix dernières années est également proposé.

## Le déroulement des carrières des hommes et des femmes

Les métiers mixtes restent relativement rares. Les femmes débutantes, ayant terminé leurs études depuis moins de cinq ans, sont plus nombreuses que leurs aînées dans certaines professions qualifiées mais la polarisation des métiers entre hommes et femmes s'est plutôt accentuée du côté des professions moins qualifiées. Ainsi, ils et elles s'orientent souvent vers des métiers différents et leurs trajectoires professionnelles ne se déroulent pas de la même façon. L'infirmière ou la secrétaire n'auront pas les mêmes perspectives de carrière que le technicien ou l'ouvrier qualifié. Un même métier ne s'inscrit pas de la même manière, ni toujours au même moment, dans les parcours des hommes et des femmes. Un vendeur n'a pas le même avenir qu'une vendeuse, une femme ingénieur ne fera pas la même carrière qu'un homme de la même profession, et ce, d'autant plus qu'ils et elles n'arrivent pas dans le métier aux mêmes âges et n'y restent pas le même temps. Globalement, les promotions et les changements de métier concernent beaucoup plus souvent les hommes que les femmes.

De fait, les métiers n'ont pas tous la même dynamique. Certains s'adressent plutôt à des hommes et des femmes peu expérimentés. Il s'agit parfois d'emplois de courte durée dans lesquels s'insèrent de jeunes chômeurs ou inactifs peu diplômés (vendeurs, employés de l'hôtellerie et de la restauration, ouvriers non qualifiés), ou encore d'emplois offrant des perspectives de carrière vers d'autres domaines professionnels à des jeunes plus diplômés (ingénieurs de l'informatique par exemple). D'autres métiers recrutent surtout des hommes, plus expérimentés, qui sont conduits à changer souvent d'employeur, sans passage par le chômage, tout en restant dans la même famille professionnelle. On y trouve des métiers exigeant un diplôme spécifique du supérieur (médecins) ou professionnel (bouchers, charcutiers, boulangers). Par ailleurs, de nombreux métiers, plutôt occupés par des personnes en milieu de carrière, offrent une stabilité chez le même employeur et dans le même domaine professionnel, mais les changements de poste et les promotions y sont souvent nombreux (enseignants, employés de la fonction publique ou de la banque). Enfin, les métiers employant plutôt des personnes en fin de carrière sont de deux types : d'une part, ceux qui offrent des promotions sans changer d'entreprise et concernent majoritairement des hommes (ingénieurs et cadres de l'industrie) ; d'autre part, ceux qui s'adressent presque exclusivement à des femmes issues du chômage ou de l'inactivité (services à la personne).

## Les évolutions salariales des seniors

La structure socioprofessionnelle des salariés du secteur privé et semi-public se modifie avec l'âge et la génération. Les proportions de femmes, de salariés à temps partiel, de cadres et de salariés travaillant dans les services sont légèrement plus importantes chez les seniors (55-64 ans) que chez les salariés plus jeunes. Les hommes ouvriers sortent plus tôt du salariat privé et semi-public, notamment dans les entreprises publiques et dans l'industrie où ils peuvent bénéficier de régimes spéciaux de retraite et de dispositifs de préretraites progressives.

Les salaires des seniors sont en moyenne plus élevés que ceux des autres salariés, ils sont aussi plus dispersés. Parmi les personnes qui sont restées dans le salariat entre 2002 et 2006, les seniors ont été proportionnellement plus nombreux que les classes d'âge intermédiaire à connaître de fortes variations de salaire horaire net, à la hausse comme à la baisse. Cependant, entre 2002 et 2006, l'évolution moyenne du salaire mensuel net des seniors restant en emploi a été moins favorable que pour les autres classes d'âge, notamment parce que leur nombre moyen d'heures travaillées a progressivement diminué au cours de la période. En outre, les changements d'entreprise sont plus rares chez les seniors, mais ont un effet en moyenne plus défavorable. Les déclassements y sont tout aussi fréquents que chez les salariés plus jeunes, mais sont plus pénalisants en termes d'évolution salariale.

Plus précisément, cinq classes de seniors représentatives de profils spécifiques en matière de mobilité professionnelle et salariale peuvent être distinguées. La première regroupe près des deux tiers des salariés, qui ont connu des évolutions modérées de salaire horaire, à la hausse comme à la baisse. Les deux suivantes regroupent des salariés qui ont connu des progressions de salaire horaire, plus ou moins fortes, en lien notamment avec une promotion ou leur positionnement dans le bas de la hiérarchie des salaires. Les deux dernières regroupent des salariés ayant connu de fortes baisses de salaire suite notamment à des déclassements ou à la perte de primes.

## Les très hauts salaires se détachent de plus en plus des autres

En 2007, les 1 % de salariés à temps complet les mieux rémunérés du secteur privé, soit 133 000 personnes, ont disposé, en moyenne, d'un salaire annuel brut de 215 600 euros, soit trois fois plus que le salaire moyen des 10 % de salariés à temps complet les mieux rémunérés, et près de sept fois le salaire moyen de l'ensemble des salariés à temps complet du secteur privé. On trouve ces « très hauts salaires » dans tous les secteurs d'activité, mais trois secteurs en concentrent plus de la moitié alors qu'ils représentent seulement 20 % de l'emploi privé total : le secteur du conseil et de l'assistance, les activités financières et enfin le commerce de gros. Ces « très hauts salaires » sont essentiellement des cadres ou des dirigeants (à 95 %), et très majoritairement des hommes.

Au cours de la période 1996-2007, la moitié « droite » de la distribution des salaires ne s'est pas déformée puisque le salaire médian, le 3<sup>e</sup> quartile et le 9<sup>e</sup> décile évoluent à peu près parallèlement. En revanche le 99<sup>e</sup> centile et le 99<sup>e</sup> millième ont augmenté plus vite. Ainsi, en 2007 le salaire moyen des « très hauts salaires », ceux qui se situent au-dessus du 99<sup>e</sup> centile, équivaut à 8,5 fois le salaire médian, contre 6,6 en 1996. Ces 1 % de salariés du secteur privé les mieux rémunérés perçoivent 6,8 % de la masse salariale totale des temps complets en 2007. Ils en percevaient 5,5 % en 1996.

\*

\*

\*

Cette nouvelle édition de *France, portrait social* contient enfin trois contributions originales sur des thèmes (santé, éducation, conditions de vie) abordés sous un angle moins monétaire, mais qui participent également au bien-être. Le premier article est relatif à la santé des personnes, plus précisément, à leur santé fonctionnelle, et à son lien avec d'éventuelles restrictions dans les activités quotidiennes. Le deuxième article porte sur le thème du niveau d'éducation *via* un dossier sur les scolarités des bacheliers « de première génération », c'est-à-dire les bacheliers dont aucun des parents n'avait le baccalauréat. Le troisième article se penche sur les déplacements quotidiens des personnes notamment sous l'angle du temps passé à se déplacer, qui est probablement la mesure la plus simple du coût non monétaire associé à ces déplacements.

## Déclarer des difficultés motrices va presque toujours de pair avec une restriction globale d'activité

Parmi les adultes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire, une personne sur deux déclare une limitation fonctionnelle. Les limitations physiques peuvent être sensorielles, motrices ou concerner la force musculaire. Les limitations fonctionnelles peuvent aussi être cognitives, d'ordre psychique (par exemple le fait d'avoir des trous de mémoire) ou relever de difficultés comportementales (par exemple le fait de se mettre en danger ou de se voir reprocher son agressivité). Près d'une personne sur quatre se voit reprocher des comportements impulsifs ou

agressifs, comportements assimilés à des limitations fonctionnelles cognitives. La prévalence des limitations fonctionnelles physiques est variable : par exemple, 2 % des adultes de 20 à 59 ans éprouvent des difficultés à se servir des doigts et des mains.

Seulement 4 % des adultes de 20 à 59 ans et ne vivant pas en institution déclarent une incapacité physique totale. 13 % déclarent au moins une limitation fonctionnelle grave, c'est-à-dire une limitation physique leur posant beaucoup de difficultés ou une limitation cognitive fréquente. Il s'agit notamment de difficultés à se baisser, à porter un sac de 5 kilogrammes ou de comportements jugés trop impulsifs ou agressifs. 37 % des adultes ne déclarent que des difficultés légères. Les limitations fonctionnelles légères croissent régulièrement avec l'âge entre 20 et 59 ans, de manière particulièrement marquée pour les légers trous de mémoire ou les comportements impulsifs ou agressifs parfois reprochés. En revanche, les limitations graves concernent peu les adultes de 20 à 59 ans. Elles s'accroissent plus brusquement après 59 ans, notamment à partir de 70 ou de 80 ans. C'est particulièrement le cas de la difficulté à se concentrer ou à marcher sur terrain plat.

Déclarer une gêne dans l'exécution d'un mouvement, ou des troubles cognitifs, peut entraîner une restriction dans les activités de tous les jours, ce qui correspond à une situation de handicap. 18 % des adultes de 20 à 59 ans déclarent de manière plus globale une restriction d'activité, c'est-à-dire être « limités, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé dans les activités que les gens font habituellement », et 6 % déclarent que ces restrictions sont fortes. Alors que déclarer des difficultés motrices va presque toujours de pair avec une restriction globale d'activité, le lien est moins systématique pour les limitations fonctionnelles sensorielles ou cognitives.

Les personnes qui déclarent des restrictions globales d'activité ont moins souvent le baccalauréat que les autres, elles sont aussi plus souvent au chômage et accèdent moins aux activités de loisirs, que ce soit des pratiques culturelles ou la possibilité de partir en vacances. 5 % des personnes enquêtées déclarent avoir subi des discriminations en raison de problèmes de santé ou de handicap ; il s'agit surtout des plus jeunes. Les personnes qui déclarent avoir été discriminées représentent 15 % de celles qui déclarent une restriction d'activité forte à cause d'un problème de santé.

## Les bacheliers « de première génération » : des trajectoires scolaires en deçà de leurs capacités

À la rentrée 2008, les effectifs du primaire sont stables, mais ceux du secondaire continuent de se replier. Plus de sept jeunes sur dix d'une génération atteignent le niveau du baccalauréat, cinq accèdent à l'enseignement supérieur et quatre obtiennent un diplôme du supérieur.

La moitié des bacheliers provient aujourd'hui de familles dans lesquelles aucun des parents n'était titulaire de ce diplôme. Pour ces jeunes bacheliers « de première génération », l'accès au baccalauréat reste très lié aux différences de situation familiale et de niveaux d'acquis à l'entrée en sixième. Il est aussi la conséquence de choix d'orientation différents en fin de troisième. Leur niveau de formation initiale aurait probablement pu être encore plus élevé s'ils avaient fait au lycée et dans l'enseignement supérieur des choix plus en phase avec ce à quoi leurs résultats scolaires leur permettaient de prétendre. Cette tendance s'observe en fin de seconde, où les bacheliers « de première génération » choisissent plus souvent que les autres jeunes de préparer un baccalauréat technologique ou professionnel. Elle est encore plus prononcée dans l'enseignement supérieur : à niveau scolaire comparable, les bacheliers « de première génération » intègrent moins souvent une classe préparatoire aux grandes écoles et ils poursuivent aussi moins fréquemment leurs études dans une grande école au terme des trois premières années d'enseignement supérieur.

Ainsi, les bacheliers « de première génération » ne représentent que 15 % des entrants en classe préparatoire aux grandes écoles alors qu'ils constituaient 62 % des entrants en sixième en 1995. Cette situation est à rapprocher des caractéristiques des familles dont ils sont issus. Tout se passe comme si le fait de vivre dans des familles éloignées de l'école et souvent moins convaincues de l'utilité professionnelle des diplômes les plus élevés, fragilisait le rapport de ces jeunes aux études, tant au niveau de la perception des opportunités apportées par certaines filières qu'à celui du vécu de leur scolarité.

## **Les écarts de temps de transport entre actifs et inactifs, et entre catégories socioprofessionnelles tendent à diminuer**

La mobilité des personnes est généralement décrite à partir de trois indicateurs : le nombre de déplacements, le temps passé à se déplacer et la vitesse de déplacement. L'accent a été mis dans cette étude sur le temps passé à se déplacer car c'est probablement l'indicateur qu'il faudrait retenir dans une mesure multidimensionnelle du bien-être des personnes. Le temps passé à se déplacer est un indicateur de bien-être assez atypique : alors que les autres facteurs jouent en général de manière cumulative avec le revenu (c'est le cas par exemple de la santé, de la participation sociale), l'articulation entre le temps passé à se déplacer quotidiennement et le revenu est moins nette.

L'article montre que la mobilité locale des personnes résidant en France métropolitaine est globalement stable par rapport à il y a une quinzaine d'années. En 2008 comme en 1994, les individus effectuent toujours en moyenne un peu plus de trois déplacements pour vaquer à leurs occupations quotidiennes (travail, courses, loisirs...) et passent pour cela un peu moins d'une heure par jour dans les transports. Si durant les décennies antérieures, le recours à la voiture s'était fortement développé, au point d'être utilisé dans deux déplacements sur trois, son usage s'est maintenant stabilisé. Par rapport à 1994, les grands traits de la mobilité quotidienne des personnes en France ont moins bougé qu'entre 1982 et 1994.

Si la voiture favorise la mobilité dans les zones rurales, l'offre de transport en commun, qui croît avec la densité urbaine, y contribue également. Comme l'activité professionnelle conditionne toujours fortement les déplacements, les actifs occupés passent plus de temps dans les transports que les autres ; parmi eux, les cadres, nombreux à faire des trajets entre Paris et sa banlieue, ont les temps de déplacement les plus élevés. À l'inverse, les personnes âgées et les enfants sont moins souvent dans les transports. Toutefois, les écarts se réduisent au fil du temps, entre les actifs et les inactifs, et, parmi les actifs occupés, entre les catégories socioprofessionnelles. Les durées de transport des femmes se rapprochent également de celles des hommes, notamment parce que les nouvelles générations utilisent plus couramment la voiture. Mais, dans les couples, si la femme se rend généralement plus rapidement sur son lieu de travail que son conjoint, elle passe plus de temps à accompagner les enfants ou à aller faire les courses.

